

Châlus, le 13 mars 2014

Monsieur le Président

à

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Limousin
Immeuble Pastel
22, rue des Pénitents Blancs – CS 53218
87 031 LIMOGES CEDEX 1

Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes des Monts de Châlus

Monsieur le Directeur,

En application du décret 2012-995 du 23 août 2012, je sollicite l'avis de l'Autorité Environnementale dans le cadre de deux révisions « allégées » de notre PLUI afin de savoir si le document d'urbanisme est soumis à une évaluation environnementale.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président
Stéphane DELAUTRETTE

